Rapport de la Cour des comptes : Baddou épinglée sur les vaccins

Compte Test - 2014-02-25 22:25:00 - Vu sur pharmacie.ma

La Cour des comptes qui a épluché la gestion des produits pharmaceutiques par le ministère de la Santé a relevé un nombre important de dysfonctionnements, notamment l'introduction de nouveaux vaccins anti-pneumococcique et anti-rotavirus. En effet, la décision a été prise quand Yasmina Baddou était à la tête du département de la Santé. Pour les magistrats, «il y a une insuffisance de données épidémiologiques justifiant l'introduction des deux vaccins». Selon les critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le vaccin anti-pneumococcique doit être introduit dans les pays dans lesquels la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est supérieure à 50 décès pour 1.000 naissances. Au Maroc, ce ratio ne dépasse pas 28/1.000. Pour le vaccin anti-rotavirus, il est destiné aux pays où les décès par diarrhée représentent au moins 10% de la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. Or, le Maroc ne compte pas plus d'un millier de cas détectés. Logiquement, le Royaume n'aurait jamais dû introduire ces vaccins.

De plus, le ministère n'a pas eu recours à la procédure en vigueur en termes d'acquisition des vaccins. Le Maroc a toujours acheté les vaccins entrant dans le cadre du programme national d'immunisation à travers l'Unicef. En pratiquant des achats groupés, cet organisme arrive à obtenir des prix abordables. Pourtant, les équipes de Baddou se sont permis le luxe de passer outre cette procédure!

D'autres soupçons pèsent sur la procédure de passation des deux marchés, avec des montants reçus de 431 millions de DH et 117 millions de DH.

Autre bémol, «le financement de l'acquisition des vaccins a été fait aux dépens des crédits dédiés aux établissements de santé. Le montant annuel des deux marchés représente près de 86% du budget de l'ensemble des programmes de santé publique.